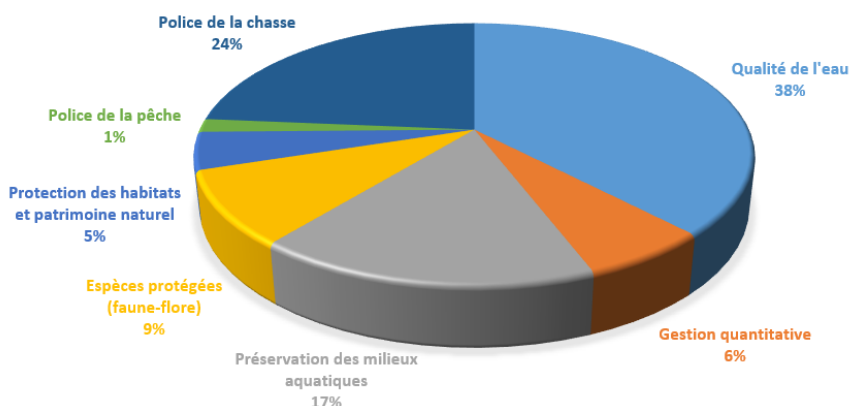


Depuis le 1er janvier 2020, un nouvel établissement public a été créé pour renforcer la préservation et la restauration de la biodiversité : l'Office français de la biodiversité (OFB). Il regroupe les compétences de l'Agence française pour la biodiversité (AFB) et de l'Office national de la chasse et de la faune sauvage (ONCFS). 2800 agents et 300 implantations sont répartis sur tout le territoire.

En Mayenne, 13 agents assurent des missions de préservation, de gestion et de restauration de la biodiversité terrestre et aquatique, visant également la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau. La connaissance et l'expertise sur les espèces et les milieux ou encore la police de l'environnement, sont au cœur de leurs missions. Les enjeux sont forts pour la reconquête de la qualité de l'eau et la lutte contre l'érosion de la biodiversité. Chaque année, les orientations stratégiques sont validées par le préfet et le procureur de la République lors d'une MISEN regroupant les services de l'État et Établissements Publics concernés par les politiques de l'eau et de la nature.

Malgré une année 2020 marquée par la pandémie de COVID-19, le service départemental de l'OFB de la Mayenne a poursuivi ses activités de terrain.

### Répartition des activités de police (en %)



Suivi passe à poisson (© O. Leroyer, OFB)



Contrôle travaux (© O. Leroyer, OFB)

**Chef de service**  
 Olivier LEROYER  
**Chef de service adjoint**  
 Denis LEROY

**OFB – Mayenne**  
 26, rue Lamartine  
 53 940 Saint-Berthevin

Tel : 02 43 02 97 70  
 Mail : sd53@ofb.gouv.fr

### CHIFFRES CLÉS

- 304 contrôles de police de l'environnement (44% particuliers, 31% agriculteurs, 22% collectivités, 4 % entreprises et maitres d'œuvre),
- 51 procédures judiciaires ouvertes,
- 40 avis techniques ou règlementaires,
- temps agent : 44% police de l'environnement, 8% avis et appui technique et 14% connaissance et expertise.

### Une année 2020 tournée vers...

- Lutte contre les atteintes à la qualité de l'eau et aux milieux :
  - Préservation des milieux aquatiques,
  - Protection des haies,
  - Lutte contre les pollutions diffuses (nitrates, produits phytopharmaceutiques),
  - Espaces protégés (Réserve Naturelle Régionale, zones de protection de biotope...),
  - Dépôts de déchets,
  - Circulation des véhicules à moteur dans les espaces naturels.
- Suivi de la faune sauvage dans le cadre du réseau SAGIR,

- Contrôle du commerce et de la détention de la faune sauvage : e-commerce, élevages d'agrément, établissements...,
- Contrôle du respect des règles relatives à la police de la chasse et à la régulation des espèces « nuisibles » ou ESOD,
- Lutte contre le braconnage et mise en œuvre des opérations de surveillance et de contrôle, notamment sur l'anguille,
- Participation aux suivis et aux modalités de gestion des espèces exotiques envahissantes (érismaire rousse...).

## Retour sur quelques opérations réalisées en 2020

### Focus sur quelques missions de police et d'appui aux services de l'Etat

#### Contrôles sur le respect des règles de sécurité à la chasse

Pour renforcer la sécurité à la chasse, de nouvelles règles de sécurité imposées par la loi du 24 juillet 2019 ont été inscrites dans le schéma départemental de gestion cynégétique (SDGC) : le port d'un gilet fluo pour la chasse collective du grand gibier, la pose de panneaux temporaires signalant des actions de chasse collectives en cours (grand gibier). Des dispositions complémentaires destinées à garantir la sécurité des chasseurs et des tiers ont également été instaurées : respect de l'angle des 30°, usage des armes sur les voies ouvertes au public, interdiction de chasser avec une arme équipée d'une bretelle... ont fait l'objet de plusieurs opérations de contrôle.



Contrôle des règles de sécurité à la chasse (© D. Leroy, OFB)

#### Contrôle des signalements d'arrachage de haie

De nombreux signalements d'arrachage de haie sont parvenus vers l'OFB en 2020, notamment pendant la période du premier confinement. Le service départemental s'est déplacé de manière ciblée, pour vérifier les informations et apporter une réponse adaptée : procédure judiciaire OFB ou signalement auprès des services compétents (DDT pour l'urbanisme, les zonages Natura 2000 et les règles BCAA 7, DRAC en site inscrit, Gendarmerie pour les vols de bois ou dégradation de propriété).



Contrôle des arrachages de haies (© V. FONTAINE, OFB)

#### Contrôle de l'arrêté cadre sécheresse

Plusieurs opérations de contrôle du respect des « arrêtés sécheresse » ont été réalisées au cours de l'année. Il s'agissait de vérifier que les conditions d'utilisation de la ressource en eau étaient respectées (horaires, activités, type de prélèvement, présence de compteur...).

Deux opérations nautiques ont été conduites en coordination avec la DDT de la Mayenne, pour mettre à jour les connaissances des points de prélèvement dans la rivière La Mayenne.



contrôle nautique sur la Mayenne (© S. LECLERCQ, Ouest-France)

#### Contrôle pollution des eaux

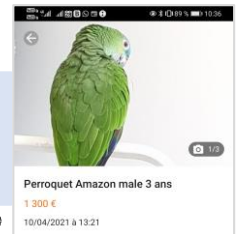
L'OFB a été sollicité pour constater plusieurs cas de pollution chronique ou accidentelle au cours de l'année 2020, ayant généralement pour origine des établissements industriels ou des exploitations agricoles. Certaines d'entre elles ont fortement mobilisé le service, comme par exemple le déversement de 300 m<sup>3</sup> d'effluent agricole dans un ruisseau suite à une rupture du système de rétention. Ces opérations de contrôle ont parfois été menées avec le concours de la Gendarmerie ou de la DDCSPP (ICPE).



Contrôle pollution (© O. LEROYER, OFB)

#### Mission de « cyberveille »

L'OFB a mis en place une surveillance hebdomadaire de plusieurs sites en ligne, qui sont susceptibles de mettre en vente des espèces réglementées au titre de la CITES (commerce international) ou des produits phytopharmaceutiques dont la vente ou la détention sont interdits. Les annonces litigieuses sont vérifiées par le biais d'une réquisition judiciaire et peuvent permettre d'engager des contrôles auprès des vendeurs.



« Cyberveille » (© C. LARDEUX, OFB)

#### Avis technique transmis à l'Administration

L'OFB a été sollicité par la DDT ou la DREAL pour donner un avis sur des projets d'aménagement. L'établissement est notamment attendu sur les questions de biodiversité (pertinence de l'état initial avant travaux), ainsi que sur les prévisions d'impacts (respect de la mise en œuvre de la séquence ERC, modalité de réalisation des travaux, contrôlabilité des arrêtés). Concrètement, l'analyse de l'OFB permet, par exemple, une meilleure prise en compte des milieux et des espèces : identification de zones humides, prise en compte du faucon pèlerin sur un dossier de demande d'extension d'une carrière, mise en place de dispositifs de continuité écologique au sein des aménagements (poissons, faune terrestre)..



« Passage faune » (© O. LEROYER, OFB)

### Missions techniques réalisées

- Réseaux de surveillance de l'eau : suivi des étiages (ONDE) et de la température des cours d'eau (RNT),
- Pêches électriques d'inventaire piscicole,
- Hydromorphologie (protocole Carhyce),
- Franchissabilité des ouvrages sur les cours d'eau (mise à jour du ROE),
- Réseau Bécasse des bois, Bécassines,
- Réseau Oiseaux d'eau (bague canards plongeurs) et Oiseaux de passage (ACT),
- Réseau SAGIR (police sanitaire de la faune sauvage),
- Réseaux Petits Moyens Carnivores et Castor (PMCC),
- Observatoire des prairies de fauche,
- Suivi de la reproduction des colombidés,
- Surveillance de l'érismaire rousse (espèce exotique envahissante).



ONDE : Vicoin amont en assec (© M-P MIGNOT, OFB)



Opération bague bécassine (© F. CHAUVET, OFB)